



Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2022

Juin 2023
Occitanie
Tarn-et-Garonne

Conformément aux dispositions de l'article 2-4 de la convention signée le 07 décembre 2021 liant le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne à l'État, vous trouverez ci-après le rapport d'exécution 2021 de la stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les Départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a débuté par un processus de conventionnement qui s'est déroulé en 2019. L'année 2020 a été l'occasion de procéder à une première évaluation de la mise en œuvre des actions de la contractualisation qui a conditionné le versement des crédits de la contractualisation pour 2020.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par Madame la Préfète de Tarn-et-Garonne et le Monsieur le Président du Conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.

Le rapport d'exécution 2022 s'inscrit dans la continuité de la signature d'une nouvelle convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ayant permis l'intégration de nouvelles fiches actions mettant en évidence l'implication forte du Département sur ces thématiques. Pour rappel, l'avenant présenté lors de la session du 18 novembre 2022 a entériné, conformément à l'instruction du 19 janvier 2022 de la DGCS, la sortie du périmètre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté de toutes les actions relatives à la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance.

Par ailleurs, en 2022, comme en 2020 et 2021, les contraintes qui ont pesé sur les collectivités ont impacté la mise en œuvre de plusieurs actions de la stratégie pauvreté. Ainsi, certains projets n'ont pu se réaliser conformément au calendrier prévisionnel des fiches actions. Néanmoins, il convient de souligner l'implication des agents de la collectivité, et plus particulièrement des travailleurs sociaux, qui se sont mobilisés depuis mars 2020 pour poursuivre leur accompagnement en faveur des publics les plus fragiles.

I. MESURES SOCLES

A - Engagements du socle travail social

1.2 Premier accueil social inconditionnel de proximité

1.2.1 Action 1 : communiquer et s'adapter

1.2.1.1 Description de l'action

Les objectifs poursuivis par cette fiche sont multiples :

- Mettre à jour et diffuser des plaquettes d'information par site de proximité,
- Mettre en place de la signalétique en lien avec la direction de l'immobilier,
- Évaluer et adapter l'espace dédié à l'accueil,
- Développer des outils de recueil d'activité permettant de faire un bilan des différents modes d'accueil, d'évaluer les délais de rendez-vous et la capacité à recevoir en dehors des plages horaires habituelles si besoin,
- Proposer des ajustements en terme d'organisation et de service rendu.

1.2.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.2.1.5 Budget

1.2.1.5 Budget prévisionnel

part Etat : 49 500 euros
part CD : 290 500 euros
budget global : 340 000 euros

1.2.1.5.2 Budget exécuté

Concernant la diffusion des plaquettes d'information : 1 138 € comprenant la valorisation du temps de travail des agents ayant contribué à la mise à jour des documents et le coût de la reproduction.

Concernant le premier accueil (PASIP) : 285 556 € comprenant le traitement des appels téléphoniques, les rendez-vous en présentiel et le salaire d'une assistante sociale volante, conformément à la fiche action intégrée à l'avenant 2021 afin de renforcer les équipes.

Soit au total 286 694 €.

1.2.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
1.2 <i>L'accueil social inconditionnel de proximité</i>	<i>Fréquence de mise à jour et niveau de diffusion des plaquettes d'information</i>	NC	NC	01/02/2021	2 mises à jour : février et novembre	2 mises à jour	2 mises à jour
	<i>Taux de couverture du premier accueil social inconditionnel accessible à moins de 30min</i>	NC	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	<i>Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD</i>	NC	7848	NC	12 043	12 000	8826
	<i>Délais de RDV téléphonique</i>	NC	NC	NC	4,5 jours	4 jours	4 jours
	<i>Délais de RDV physique</i>	NC	5 à 21 jours	NC	6 jours	5 jours	7 jours
	<i>En cas d'urgence,</i>	NC	NC	NC	100 %	100 %	100 %

	% de personnes reçues dans la journée						
--	---	--	--	--	--	--	--

1.2.1.7 Bilan d'exécution :

En 2022, les 13 plaquettes des sites de proximité ont été renouvelée ainsi que la plaquette générale des MDS. Il est à noter le maintien du CDD d'un ETP d'assistant de service social.

1.2.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action :

Pour 2023, l'objectif est de créer un deuxième poste d'assistant socio-éducatif volant pour renforcer les équipes, tout en maintenant le CDD d'assistant de service social évoqué précédemment.

1.2.2 Action 2 : développer une signalétique

1.2.2.1 Description de l'action

Cette fiche action vise à renforcer l'accessibilité et la visibilité des sites de proximité répartis sur l'entier territoire départemental.

1.2.2.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.2.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.2.2.5 Budget

1.2.2.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 7 500 euros
part CD : 7 500 euros
budget global : 15 000 euros

1.2.2.5.2 Budget exécuté

La mise en place de la signalétique a nécessité de nombreuses heures de travail entre les directions de l'action sociale territorialisée, de l'immobilier et de la voirie ainsi que l'acquisition et l'installation des panneaux de signalisation représentant un coût total de **11 448 €**

1.2.2.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité	Diagnostic et identification des besoins (% de sites visités)	NC	NC	En cours	100 % en avril	100 %	100 %
	Mise en place d'une signalétique extérieure et intérieure adaptée	NC	NC	Report Covid	Report – finalisation du diagnostic en avril 2022	100 %	100 %

1.2.2.7 Bilan d'exécution

L'année 2022 a permis l'installation de signalétique sur l'ensemble des sites de proximité.

1.2.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2023, l'objectif est de finaliser la pose des panneaux routiers directionnels.

1.2.3 Action 3 : proposer une offre d'interprétariat

1.2.3.1 Description de l'action

Cette fiche vise à faciliter l'accueil et l'accompagnement du public allophone par les professionnels des MDS.

1.2.3.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.3.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.3.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.2.3.5 Budget

1.2.3.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 1 500 euros
part CD : 1 500 euros
budget global : 3 000 euros

1.2.3.5.2 Budget exécuté

3 030 € ont été mobilisés pour la réalisation de cette action en 2022 tenant compte du coût des entretiens téléphoniques avec les traducteurs et des dépenses liées à la traduction de documents.

1.2.3.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité	Nombre de MDS disposant du service	NC	NC	100 %	100 %	100 %	100 %
	Nombre d'entretiens réalisés avec un interprète par téléphone	NC	NC	8	40	70	50
	Nombre de documents traduits	NC	NC	1 affiche 4 langues	Affiche 3 langues	NC	Pas de besoin

1.2.3.7 Bilan d'exécution

Le nombre de traductions par téléphone est supérieur aux prestations réalisées en 2021, en lien notamment avec l'accompagnement des populations ukrainiennes.

1.2.3.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'objectif pour 2023 est de poursuivre ce dispositif, bien repéré et apprécié des usagers des MDS.

1.2.4 Action 4 : renforcer une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs

1.2.4.1 Description de l'action

Cette fiche comprend plusieurs actions :

- mettre à jour et diffuser le référentiel des procédures d'accueil et administratives
- favoriser la gestion des RDV par la mise en place d'agendas partagés
- élaborer un guide des connaissances dématérialisé des dispositifs d'accès aux droits et des ressources territoriales
- développer sur chaque MDS un accompagnement aux démarches administratives d'accès aux droits
- engager une réflexion autour de la notion d'accueil d'urgence et élaborer une procédure interne adaptée au territoire et à l'organisation de chaque MDS.

1.2.4.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.4.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.4.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.2.4.5 Budget

1.2.4.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 80 200 euros
part CD : 132 300 euros
budget global : 212 500 euros

1.2.4.5.2 Budget exécuté

Dans le budget de cette action sont valorisés :

- les temps d'accueil assurés sur les MDS par les secrétariats : 186 000 €
- les interventions des PEC mobilisés sur le volet accompagnement numérique : 105 591,71 €
- le temps de travail et l'ingénierie relatifs à la mise à jour du référentiel des procédures d'accueil et administratives : 3 650,21 €

Soit un budget global réalisé de 295 241,92 €.

1.2.4.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité	Nombre de MDS disposant du référentiel des procédures	NC	100 %	100 % actualisé	100 % actualisé	100 % actualisé	100 % actualisé
	Nombre de MDS disposant de l'agenda partagé	NC	1/5	100 %	100 % actualisé	100 %	100 %
	Nombre de MDS disposant des guides de connaissance des dispositifs et ressources territoriales	NC	1/5	En cours d'élaboration	100 % actualisé	100 % actualisé	100 % actualisé
	Nombre de MDS disposant d'une procédure accueil d'urgence et en mesure de l'appliquer	NC	0	Report cause Covid	En cours d'élaboration	100 % actualisé	100 % actualisé
	Nombre de personnes reçues par les chargés d'accompagnement aux démarches administratives	NC	98	2068	830	NC	3706

1.2.4.7 Bilan d'exécution

L'année 2022 a permis l'actualisation du référentiel des procédures administratives. Il est à noter que depuis le 1^{er} juillet 2022, les 4 PEC qui constituent la France service itinérante ont été transféré au Pôle des solidarités humaines.

1.2.4.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2023, l'objectif est de pérenniser la France services itinérante, de finaliser le travail sur les procédures d'urgences et de dématérialiser le guide des procédures.

1.2.5 Action 5 : construire un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire

1.2.5.1 Description de l'action

A travers cette fiche, il s'agit de repérer les acteurs en capacité d'établir un premier accueil social et de s'inscrire dans une démarche inclusive visant à replacer l'utilisateur au centre du dispositif. La réussite de la démarche s'appuie sur un travail en réseau de l'ensemble des partenaires.

1.2.5.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.2.5.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.2.5.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.2.5.5 Budget

1.2.5.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 1 300 euros
part CD : 8 500 euros
budget global : 9 800 euros

1.2.5.5.2 Budget exécuté

Le budget exécuté tient compte de la mise en place de groupes de travail par secteur ayant pour objectif de co-construire une réponse sociale territorialisée et de la construction du portail PASIP. Sont ainsi valorisés l'ingénierie menée par le directeur de l'action sociale territorialisée (2 628 €) ainsi que le temps de travail des responsables de MDS et professionnels associés aux réunions (4 895 €). Par ailleurs, le Département a versé 9 800 € à la CCI de Montauban pour la construction de la plateforme PASIP.

Soit un budget global réalisé de 17 323 €.

1.2.5.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
<i>1.2 L'accueil social inconditionnel de proximité</i>	<i>Nombre de structures (hors dispositifs CD) ou lieux engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel</i>	NC	NC	Report Covid	Report 2022	Au moins 60	Au moins 60
	<i>Niveau de participation et d'implication des personnes</i>	NC	NC	Report Covid	Engagement des groupes de travail dernier trimestre 2021	Projet questionnaire de satisfaction	En cours
	<i>Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel</i>	NC	NC	Report Covid	Engagement des groupes de travail dernier trimestre 2021	NC	NC
	<i>Nombre de sites de proximité dotés d'une charte du premier accueil</i>	NC	NC	Report Covid	100 %	100 %	100 %

1.2.5.7 Bilan d'exécution

La réalisation principale sur cette fiche action au titre de 2022 est la construction du portail PASIP 82.

1.2.5.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Afin de faire de ce portail une ressource exhaustive, il est prévu en 2023 l'organisation de réunion

territoriales avec les CCAS et les France service, de rencontres départementales avec les acteurs de 1e niveau et les partenaires de rang départemental et enfin l'intégration, au second semestre 2023, des acteurs locaux.

1.3 La démarche de référent de parcours

1.3.1 Action 1 : co-construire la démarche

1.3.1.1 Description de l'action

Les enjeux poursuivis par cette fiche portent sur le déploiement sur l'entier territoire départemental d'instances d'élaboration et de suivi ainsi que des procédures et outils garants de la mise en œuvre de la démarche.

1.3.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.3.1.3 Partenaires et co-financeurs :

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.3.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.3.1.5 Budget

1.3.1.5.1 Budget prévisionnel 2021 (tenant compte de reports)

part Etat : 34 711,38 euros (reports des années antérieures)
part CD : 34 711,38 euros (reports des années antérieures)
budget global : 31 000 euros

1.3.1.5.2 Budget exécuté

La précision de la phase de préparation a permis une très forte adhésion des agents de la collectivité et des partenaires à la démarche. Il convient de souligner le fait que cette démarche du référent parcours constitue la pierre angulaire du projet de service. En 2022, le coût de l'action tient compte du temps d'ingénierie du directeur de l'action sociale territorialisée et du temps RH des agents (responsables de MDS et professionnels de terrain) : **17 949 €**.

1.3.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
1.3 La démarche de référent de parcours	Nombre de partenaires associés et sensibilisés	NC	NC	10	13	21	NC
	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche	NC	NC	44 professionnels	357 dont 129 partenaires	180 partenaires en + des agents de MDS	180 partenaires + 100 % des agents de MDS
	Élaboration d'un guide départemental et d'un flyer à destination du public	NC	NC	Guide élaboré	Diffusion	100 %	100 %
	Nombre de partenaires ayant contractualisé	NC	NC	NC	13	Finaliser avec smad, amar, cidff et admr	En cours de finalisation
	Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	NC	NC	NC	0	5	6

1.3.1.7 Bilan d'exécution

Cette démarche fait aujourd'hui partie intégrante du fonctionnement des services sociaux de la collectivité et de leurs principaux partenaires. Il n'en demeure pas moins que cette démarche demande du temps pour impacter réellement les pratiques eu égard au renouvellement attendu de celles-ci et au changement de posture qu'il implique.

A noter que sur les 6 situations engagées, 2 n'ont pu aboutir : une pour un refus de poursuite par un partenaire et une pour un refus de la personne.

1.3.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre

L'année 2023 sera marquée par la poursuite de la présentation de la démarche auprès des partenaires

et par une expérimentation de la démarche dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance au second semestre 2023.

1.6 Mise en place d'un plan de formation pour les travailleurs sociaux des Conseils départementaux

1.6.1 Action 1 : déployer un plan de formation

1.6.1.1 Description de l'action

La démarche du référent de parcours, traitée précédemment, interroge l'encadrement des agents, la posture des professionnels de terrain et induit un renouvellement des pratiques. A cet effet, une fiche action sur la formation au développement du pouvoir d'agir a été intégrée à la stratégie pauvreté dès la signature de la contractualisation.

1.6.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

1.6.1.3 Partenaires et co-financeurs :

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.6.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.6.1.5 Budget

1.6.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 34 000 euros (dont 30 000 € de crédits reportés)
part CD : 34 000 euros (crédits reportés)
budget global : 68 000 euros

1.6.1.5.2 Budget exécuté

Ces formations ont représenté un coût pour la collectivité de **77 489 €** en 2022.

1.6.1.6 Indicateurs

Cette formation en 4 modules : initiation (2 jours), perfectionnement (4 jours), intervision (0,5 jour) et validation (3 jours) a été mise en œuvre dès janvier 2020 et est ouverte aux agents de la collectivité et aux partenaires institutionnels disposant d'un service social.

En 2022, 66 professionnels ont suivi le module « initiation et perfectionnement » : 59 professionnels de terrain dont 47 du CD et 12 partenaires + 7 cadres du Département. 17 agents sont certifiés après avoir suivi le module de validation : 7 cadres et 10 professionnels de terrain.

1.6.1.7 Bilan d'exécution

La démarche de formation au développement du pouvoir d'agir bénéficie d'une forte adhésion des professionnels du Département et des partenaires extérieurs, comme en témoigne le nombre de professionnels formés. Le séminaire départemental organisé du 11 au 14 octobre 2022 en présence du Professeur Yann Le Bossé et de Maëla Paul a permis de sensibiliser d'autres professionnels du Département et des organismes partenaires à la démarche.

1.6.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre

Les professionnels qui étaient sur liste d'attente seront formés en 2023.

1.6.2 Action 2 : groupes d'analyse des pratiques : démarche réflexive et formatrice en travail social et médico-social.

1.6.2.1 Description de l'action

Dans la continuité de la formation DPA évoquée précédemment, le groupe d'analyse des pratiques (GAP), organisé par métier, vise, au travers d'un travail collectif entre pairs, à favoriser l'expression, la réflexion, la prise de conscience et le renouvellement des pratiques. Cet espace permettra un éclairage disciplinaire sur les pratiques et leurs conséquences pour les usagers et aidera à la théorisation des pratiques.

1.6.2.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action a été rajoutée lors de la signature de l'avenant n°1 en 2022.

1.6.2.3 Partenaires et co-financeurs :

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.6.2.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.6.2.5 Budget

1.6.2.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	12 000 euros
part CD :	12 000 euros (crédits reportés)

budget global : 24 000 euros

1.6.2.5.2 Budget exécuté

Ces formations n'ont pu se déployer sur 2022.

1.6.2.6 Indicateurs

Voir point 1.6.2.5.2

1.6.2.7 Bilan d'exécution

Voir point 1.6.2.5.2

1.6.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre

84 professionnels sont inscrits et répartis en 7 groupes qui bénéficieront de 6 demi-journées de formation en 2023.

B - Engagements du socle insertion

1.7 Insertion des bénéficiaires du RSA

1.7.1 Action 1 : ADE – diagnostic pour orienter

1.7.1.1 Description de l'action

Les référents administratifs requêtent chaque semaine les primo-entrants dans le dispositif RSA et les convoquent pour un rendez-vous d'orientation avec un agent départemental emploi (ADE). Suite à ce RDV l'orientation est faite vers l'emploi ou le volet social.

1.7.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019. A noter que dès 2018, le service insertion a modifié les procédures d'orientation des primo-entrants dans le dispositif RSA en instaurant un RDV physique avec un ADE.

1.7.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental, l'État et le FSE sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.7.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.7.1.5 Budget

1.7.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat :	72 178,50 euros
part CD :	72 178,50 euros
FSE :	15 643 euros
budget global :	160 000 euros

1.7.1.5.2 Budget exécuté

En 2022, **181 087,89 € ont été consacrés à la réalisation de cette fiche** correspondant à la valorisation salariale des agents du Département.

1.7.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
1.7 Insertion des bénéficiaires du RSA	Pourcentage d'allocataires reçus par rapport au flux	NC	NC	63,68 %	64,74 %	66 %	56,8 %
	Délai moyen en jours entre date d'intégration au flux et date de proposition RDV ADE	NC	NC	NC	100	100	92
	Nombre d'orientations emploi	NC	NC	912	781	1000	829
	Nombre d'orientations pré-professionnelles	NC	NC	108	151	120	213
	Nombre d'orientations sociales	NC	NC	318	319	300	274
	Nombre de nouveaux entrants			2203	1000	2000	1103
	Nombre total de 1e RDV fixés	Données non accessibles avec le logiciel utilisé			Logiciel en cours d'adaptation	NC	1848
	Nombre total de CER signés				Logiciel en cours d'adaptation	NC	352

1.7.1.7 Bilan d'exécution

Le nombre d'orientations emploi est inférieur aux prévisions car les personnes les plus proches de l'emploi ont retrouvé rapidement après le premier RDV un poste. Par ailleurs, on constate une réduction des délais pour l'obtention d'un RDV d'orientation, conformément aux engagements pris. Il est à noter que sur le 1848 bénéficiaires convoqués, 1175 étaient présents lors de ce RDV soit 63,58 %.

1.7.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre

Pour 2023, l'objectif est de recruter un ADE supplémentaire pour réduire les délais de RDV d'orientation, notamment sur le secteur de Montauban qui enregistre le plus grand nombre d'entrées dans le dispositif.

1.7.2 Action 2 : garantie d'activité

1.7.2.1 Description de l'action

Ce protocole de collaboration entre le Département et Pôle emploi, adopté par la Commission permanente de février 2021 prévoit la mise en œuvre d'une approche globale de l'accompagnement sur la base d'un partenariat élargi à trois axes en fonction des besoins des demandeurs d'emploi:

- axe 1 : l'accessibilité des services aux demandeurs d'emploi via la mise à disposition des professionnels qui les accompagnent d'une information sur les ressources sociales et partenariales du département,
- axe 2 : la mise en œuvre d'un accompagnement global, c'est-à-dire la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle Emploi et un professionnel du travail social du Conseil Départemental travaillant de manière simultanée et complémentaire,
- axe 3 : la mise en œuvre d'un accompagnement social exclusif en inscrivant celui-ci dans une logique de parcours global.

Le public visé comprend les bénéficiaires du RSA et par extension tout demandeur d'emploi rencontrant des freins simultanés emploi/social.

1.7.2.2 Date de mise en place de l'action

Le protocole a été formalisé en 2021. Cependant, la thématique de « l'emploi d'abord » faisait partie de la convention dès sa signature en 2019.

1.7.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.7.2.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.7.2.5 Budget

1.7.2.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 85 000 euros
part CD : 85 000 euros
budget global : 170 000 euros

1.7.2.5.2 Budget exécuté

En 2021, **175 810,44 €** ont été consacrés à la réalisation de cette fiche correspondant à la valorisation salariale des agents du Département (assistants sociaux et responsables adjoints des maisons des solidarités).

1.7.2.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
<i>1.7 Insertion des bénéficiaires du RSA</i>	<i>Nombre d'entrées de personnes en axe 2</i>	NC	229	172	195	200	207
	<i>Nombre de personnes en portefeuille par conseiller dédié</i>	NC	NC	147	146	150	150
	<i>Ventilation du public accompagné</i>	NC	69 % femmes , 31 % hommes	65 % entre 30-50 ans 16 % QPV	72 % femmes;28 % hommes ; 75 % entre 20 et 50 ans	NC	67 % de femmes, 33 % d'hommes, 76 % entre 25 et 50 ans
	<i>Nombre de BRSA entrés dans le dispositif</i>	NC	63 %	53 %	55 %	60 %	58 %
	<i>Durée en mois dans le dispositif</i>	NC	11,4 mois	15 mois	Moyenne de 11 mois	Réduction des délais	12 mois
	<i>Nombre d'actions PMSMP</i>	NC	449 h	17	10	Augmentation des prescriptions	22
	<i>Nombre d'actions de formation</i>	NC	50	52	52	60	13
	<i>Nombre de sorties avec solutions d'activité ou de formation</i>	NC	49,70 %	224 sorties positives	41 %	50 %	38 %
	<i>Délai moyen en jours du démarrage de l'accompagnement global</i>	NC	NC	NC	28	Réduction des délais	22

1.7.2.7 Bilan d'exécution

En 2022, 441 personnes étaient suivies dans le cadre de la garantie d'activité contre 438 en 2021.

50 % des personnes suivies étaient bénéficiaires du RSA. L'accompagnement conjoint dure en moyenne 12 mois. Il produit 38 % de sorties positives dont 66 emplois directs et 15 formations. Pole Emploi consacre 3 ETP à l'accompagnement dédié et le CD82 l'ensemble des assistants de service social polyvalent.

1.7.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre

En 2023, l'objectif est de renforcer le partenariat des stages croisés pour augmenter les entrées des demandeurs d'emploi dans la démarche. Il est également envisagé l'instauration de comités techniques trimestriels, la restauration de l'entretien tripartite et des sessions de formation sur les métiers en tension par territoires à destination des travailleurs sociaux.

1.7.3 Action 3 : modernisation du SI RSA

1.7.3.1 Description de l'action

Cette fiche a pour objectif de renforcer l'accompagnement des BRSA pour mettre en place le dossier partagé de l'insertion entre tous les acteurs signataires du PDI/PTI. La complémentarité des acteurs doit réduire les délais d'entrée en accompagnement, mieux coordonner l'offre d'insertion, faciliter le parcours d'insertion pour un accès ou un retour à l'emploi cohérent, facilité et accéléré.

1.7.3.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action a été rajoutée lors de la signature de l'avenant n°1 en 2022.

1.7.3.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.7.3.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.7.3.5 Budget

1.7.3.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 15 470 euros
part CD : 15 470 euros
budget global : 30 940 euros

1.7.3.5.2 Budget exécuté

En 2022, les crédits relatifs à l'achat de ce logiciel ont été provisionnés par la collectivité mais

celui-ci ne sera acquis que dans un second temps.

1.7.3.6 Bilan d'exécution

Toutes les modifications du logiciel actuellement installé doivent être faites avant de pouvoir l'actualiser.

1.7.3.7 Perspectives futures de mise en œuvre

En raison de l'absence de l'agent en charge des modifications à effectuer au cours du premier semestre 2023, la collectivité a pris du retard dans la mise en œuvre de cette fiche action.

1.8 Développer la mobilité des demandeurs d'emploi

1.8.1 Action 1 : plateforme mobilité de Montauban services et fonds d'accès et de retour à l'emploi (FARE82)

1.8.1.1 Description de l'action

La mobilité est un des principaux freins sur notre territoire rural pour accéder à une formation ou un emploi. Afin de répondre à cet enjeu majeur, depuis plusieurs années la collectivité est engagée dans cette politique, au travers de 2 actions spécifiques :

- La plateforme mobilité de Montauban services : qui propose de la location de véhicules 2 ou 4 roues, des diagnostics de réparation, des ateliers de pré-code pour préparer les publics en difficulté et enfin une action d'accompagnement vers la mobilité physique et psychique.

Les personnes bénéficiant d'une location de véhicule sont accompagnés afin de trouver à l'issue de la location une solution de mobilité pérenne.

Le Conseil départemental soutient cette plateforme financée par le fonds social européen et inscrite dans le pacte territorial d'insertion, depuis sa création en 2013.

- Fonds d'accès et de retour à l'emploi : FARE82

A la fin du dispositif APRE (Aide pour le retour à l'emploi), le Conseil départemental a souhaité maintenir ce dispositif et a mis en place un fonds d'accès et de retour à l'emploi, politique volontariste de notre collectivité.

Le FARE 82 a pour objet de prendre en charge une partie des coûts exposés exclusivement à l'occasion de la prise et de la reprise d'une activité professionnelle ou de formation qualifiante.

Ce dispositif est exclusivement mobilisable par les assistants de service social et les agents départementaux pour l'emploi pour de l'achat de véhicule, réparation, location, assurance, financement de permis ou BSR, frais de déplacement, repas, hébergement : pour les emplois ou formations sous réserve que l'employeur ou l'organisme formateur ne soit pas tenu d'une obligation de participation ou d'hébergement.

1.8.1.2 Date de mise en place de l'action

Comme indiqué précédemment, le Département est engagé sur la problématique de la mobilité

depuis de nombreuses années. Cependant, cette fiche action a intégré la CALPAE en 2021, suite à l'élargissement de son périmètre à ce sujet.

1.8.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental, l'État et le FSE sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

1.8.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

1.8.1.5 Budget

1.8.1.5.1 Budget prévisionnel

part Etat : 67 425,50 euros
 part CD : 78 336,22 euros
 FSE : 121 238,28 euros
 budget global : 267 000 euros

1.8.1.5.2 Budget exécuté

En 2022, le Département a engagé des sommes à hauteur de **253 556,59 €** pour la réalisation de cette fiche action. Cette somme intègre notamment les sommes versées par le Département aux bénéficiaires du FARE, le temps de travail des agents départementaux chargés de la préparation des commissions d'attribution ainsi que du suivi des dossier et les subventions allouées à la plateforme Montauban services.

1.8.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
1.8 Développer la mobilité des demandeurs d'emploi	Nombre de personnes accompagnées par le FARE82 à visée mobilité	NC	NC	70	76	77	80
	Nombre de personnes aidées pour obtention du permis	NC	NC	15	5	17	11
	Nombre de personnes aidées pour acquisition de véhicule	NC	NC	27	19	30	5
	Nombre de	NC	NC	18	15	20	24

<i>personnes aidées pour réparation de véhicule</i>							
<i>Nombre de personnes aidées pour frais de déplacement</i>	NC	NC	10	24	11		8
<i>Nombre de personnes accompagnées par la plateforme à des fins d'insertion professionnelle</i>	NC	NC	215	273	236		221
<i>Nombre de personnes orientées par le CD82 vers la plateforme</i>	NC	NC	69	17	76		35
<i>Nombre de personnes accompagnées par la plateforme pour acquisition de véhicule</i>	NC	NC	NC	37	ND		62
<i>Nombre de personnes accompagnées par la plateforme pour réparation de véhicule</i>	53	67	70	65	75		102

1.8.1.7 Bilan d'exécution

Dans le cadre du FARE 82, 65 personnes ont été soutenues en 2022 dont une majorité de femmes avec enfants avec un projet de prise ou de reprise d'activité. 89 % des dossiers concernaient une problématique de mobilité.

S'agissant de la plateforme mobilité, il est observé une hausse du nombre de personnes orientées par le Département. Cela s'explique par une très bonne appropriation du dispositif par les agents qui ont constaté l'efficacité de cette plateforme.

Sur les 164 bénéficiaires, 95 ont bénéficié d'une location de voiture et 68 d'une location de scooter. En moyenne, la durée de location d'une voiture est de 51 jours.

75 % des bénéficiaires d'un accompagnement par cette plateforme ont pu se maintenir en emploi.

S'agissant de l'action « coup de pouce mécano », 102 personnes ont été accompagnées pour 32 réparations dans des garages partenaires.

La baisse du nombre de personnes aidées pour des frais de déplacement s'explique par un report des

demandes sur les locations.

1.8.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2023, le FARE 82 sera étendu aux personnes en accompagnement global sur les mêmes critères d'aide pour une entrée en formation ou en emploi. Les montants accordés seront également revalorisés pour faire face à l'augmentation des coûts dans un contexte d'inflation.

Par ailleurs, en 2023, le FARE 82 devrait prendre en charge la caution demandée par la plateforme mobilité.

Enfin, un conseiller mobilité pourrait être recruté en 2023.

II. MESURES À L'INITIATIVE DU DÉPARTEMENT

2.1 Engagements à l'initiative du Département

2.1.1 Action 1 : accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité

2.1.1.1 Description de l'action

Cette fiche action se rapporte au programme Tapaj mené par Epice82. Ce projet d'insertion spécifique permet aux consommateurs de substances psychoactives d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expériences particulières et qui ne les engage pas sur la durée. Les jeunes concernés font l'objet d'un accompagnement vers l'emploi ou la formation.

2.1.1.2 Date de mise en place de l'action

Cette action est soutenue par le Département depuis plusieurs années dans le cadre du PTI et une fiche action a été ajoutée à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en 2021.

2.1.1.3 Partenaires et co-financeurs

Le financement de cette action est assuré par le Conseil départemental et d'autres financeurs publics.

2.1.1.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

2.1.1.5 Budget

2.1.1.5.1 : Budget prévisionnel

part CD :	10 000 euros
part Etat :	51 850 euros
budget global :	61 850 euros

2.1.1.5.2 : Budget exécuté

Le paiement de la subvention du Département s'effectue en 2 temps : 50 % à la signature de la convention puis le solde sur présentation du bilan l'année n+1. Au titre de 2022, le Département a versé 10 000 € à l'association Epices82 pour le dispositif TAPAJ.

Le budget prévisionnel de cette action a été exécuté en totalité.

2.1.1.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
2.1 Engagements à l'initiative du Département	Nombre de jeunes ayant réalisé un entretien préalable	NC	NC	NC	NC	55	37
	Nombre de jeunes ayant intégré le programme TAPAJ	NC	NC	NC	27	45	37
	Nombre de chantiers et d'heures réalisées	NC	NC	NC	693	700	952
	Nombre de sorties positives (scolarité, formation, emploi)	NC	NC	NC	2	15	4

2.1.1.7 Bilan d'exécution

Epice 82 ayant réalisé un travail de prospection auprès des particuliers et des employeurs, le volet chantiers, cœur de mission de cette action basée sur l'emploi, s'est considérablement développé en 2022.

2.1.1.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2023, il est prévu de faire évoluer le programme vers un nouveau dispositif Cap adulte 82 qui permettra un élargissement du public au-delà des 16-25 ans avec potentiellement une intégration des BRSA.

Le nouvel appel à projets PDI/PTI devrait permettre d'optimiser cette action.

2.1.2 Action 2 : accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité

Lors de sa visite en Tarn-et-Garonne en février 2022, M. Le Commissaire à la lutte contre la pauvreté a pu visiter les locaux de l'association portant ce projet et échanger avec des femmes bénéficiant de ce programme.

2.1.2.1 Description de l'action

Le projet PLAINE EMPLOI mené par le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) vise à accompagner les femmes en situation de vulnérabilité pour les remobiliser dans leur parcours d'insertion professionnelle. Les actions menées en ce sens concourent à rompre leur isolement, améliorer leur estime personnelle et restaurer leur capacité à agir.

2.1.2.2 Date de mise en place de l'action

Cette action est soutenue par le Département et a intégré la programmation PTI 2021-2023. Une fiche action a été ajoutée à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi en 2021.

2.1.2.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.2.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

2.1.2.5 Budget

2.1.2.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 7 500 euros
part CD : 7 500 euros
budget global : 15 000 euros

2.1.2.5.2 : Budget exécuté

Le budget exécutoire de cette action s'élève à 20 000 € pour 2022.

2.1.2.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
2.1 Engagements à l'initiative du Département	Nombre de prescriptions	NC	NC	NC	11	10	22
	Nombre de prises en charge	NC	NC	NC	10	10	20
	Durée moyenne de l'accompagnement	NC	NC	NC	3 mois	3 mois	3 mois
	Taux de participation aux ateliers collectifs	NC	NC	NC	100 %	100 %	100 %
	Taux d'abandon	NC	NC	NC	10 %	10 %	9 %
	Retour en emploi ou en formation	NC	NC	NC	50 %	50 %	50 %

2.1.2.7 Bilan d'exécution

Conformément à l'avenant signé en 2022, le nombre d'accompagnement a augmenté entre 2021 et 2022. Il est à noter que 11 femmes BRSA bénéficient de ce dispositif.

2.1.2.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le nouvel appel à projets PDI/PTI devrait permettre d'optimiser cette action.

2.1.3 Action 3 : plateforme d'évaluation linguistique

2.1.3.1 Description de l'action

Le travail de diagnostic mené avec les services de l'État dans le cadre du fonds d'appui des politiques d'insertion (FAPI) dès 2017, au regard des actions déjà mises en place par le Département dans le cadre du PTI, avait notamment acté la nécessaire mise en place d'une plateforme de diagnostic et d'orientation vers les opérateurs « savoirs de base, langue et alphabétisation ». Ce dispositif a vu le jour en 2019.

2.1.3.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.3.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.3.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

2.1.3.5 Budget

2.1.3.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 18 390 euros
part CD : 65 610 euros
budget global : 84 000 euros

2.1.3.5.2 : Budget exécuté

Le budget exécutoire de la structure est de 83 944 € pour cette action.

2.1.3.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
2.1 Engagements à l'initiative du Département	Nombre de personnes orientées vers le CIBC pour une évaluation	NC	789	623	845	800	1267
	Nombre de personnes prises en charge par un organisme de formation suite à l'évaluation	NC	566	462	607	550	408
	Nombre de personnes évaluées dès la fin de l'action	NC	54	192	254	220	172
	Nombre de personnes ayant accédé à un emploi ou une formation en cours de formation	NC	NC	NC	NC	ND	21

2.1.3.7 Bilan d'exécution

L'objectif de 900 évaluations a été atteint : 904 évaluations ont été réalisées en 2022. 23 % relevaient d'une orientation du Département et 80 % des évaluations ont abouti à une formation FLE. La forte hausse du nombre d'orientations s'explique par l'arrivée de nouvelles populations dans le département.

Un travail est en cours avec le CIBC afin d'augmenter le nombre de personnes évaluées dès la fin de l'action.

Par ailleurs, on enregistre une baisse du nombre de personnes prises en charge par un organisme de formation suite à l'évaluation : cela s'explique par le fait que les conventions d'accompagnement fixent un nombre limité de personnes à accompagner. Les avenants augmentant ce nombre n'ont été effectifs qu'en 2023.

2.1.3.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'objectif de 900 évaluations doit être poursuivi en 2023 en assurant une fluidité entre les évaluations et les formations dispensées. Il convient également de poursuivre les réajustements nécessaires des actions mises en place en fonction des besoins identifiés, notamment par l'arrivée de bénéficiaires Ukrainiens.

Ce dispositif pourra également s'améliorer grâce à un partenariat conforté qui peut passer par le déploiement d'actions de sensibilisation des prescripteurs au repérage des publics relevant du CIR,

du PIAL ou de l'illettrisme.

2.1.4 Action 4 : formations linguistiques

2.1.4.1 Description de l'action

La maîtrise de la langue française est le premier palier de l'intégration sociale et est indispensable à une insertion professionnelle.

Les programmes de formation financés par la Région concernent uniquement l'illettrisme. Le Conseil départemental est donc engagé sur le financement des formations linguistiques qui sont intégrées dans le pacte territorial d'insertion.

La plateforme d'évaluation et d'orientation, dont la fiche action est détaillée au point 2.1.3, portée par le CIBC centralise l'ensemble des actions de formation du territoire pour optimiser les orientations. 87 % des évaluations concernent un besoin de formation Français langue étrangère. Les organismes de formation intègrent les stagiaires sur une durée moyenne de 160 heures sur 3 mois.

4 associations œuvrent à la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.4.2 Date de mise en place de l'action

L'action détaillée dans cette fiche faisait l'objet d'un suivi par le Département au titre du FAPI et a donc été intégrée à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature en juin 2019.

2.1.4.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.4.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

2.1.4.5 Budget

2.1.4.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 31 173 euros
part CD : 168 827 euros
budget global : 200 000 euros

2.1.4.5.2 : Budget exécuté

La réalisation de cette fiche action par les divers partenaires représente un budget de 249 379 € au titre de 2022.

2.1.4.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
2.1 Engagements à l'initiative du Département	Nombre de personnes ayant intégré une action de formation	NC	NC	291	124	350	403
	Nombre d'heures de formations effectuée	NC	NC	NC	13 729	ND	130h en moyenne

2.1.4.7 Bilan d'exécution

La forte hausse du nombre de personnes accompagnées s'explique par l'arrivée de nouvelles populations dans le département.

2.1.4.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La commission permanente de mai 2023 a validé le lancement d'un appel à projets complémentaires pour couvrir des territoires jusqu'à présent pas suffisamment pourvus : Monclar, Montauban et Valence.

2.1.5 Action 5 : développer l'inclusion numérique

2.1.5.1 Description de l'action

Le schéma départemental d'inclusion numérique a été adopté par l'Assemblée départementale du 9 mars 2020. Le programme d'actions de préfiguration a été validé lors de la session du 24 mars 2021 de l'Assemblée départementale.

2.1.5.2 Date de mise en place de l'action

voir point précédent

2.1.5.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.5.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

2.1.5.5 Budget

2.1.5.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 31 173 euros
part CD : 58 930 euros
budget global : 77 320 euros

2.1.5.5.2 : Budget exécuté

Sont valorisés sur cette fiche action les salaires de PEC intervenant sur la France services itinérante du Département (105 591,71 € pour 4 agents) ainsi que le salaire de la directrice de la cohésion sociale qui a œuvré au déploiement de ce projet (1 389,89 €) soit un coût total de **106 981,60 €**.

2.1.5.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
2.1 Engagements à l'initiative du Département	Nombre d'actions inscrites dans le schéma par rapport aux actions de préfigurations	NC	NC	NC	NC		2870 personnes reçues en présentiel + 659 entretiens par téléphone
	Nombre de structures labellisées	NC	NC	NC	NC		
	Nombre de personnes rencontrées par la France services itinérante	NC	NC	NC	1108		

2.1.5.7 Bilan d'exécution

En 2022, les 4 PEC recrutés pour la France services itinérante du Département ont accompagné 2870 personnes et ont assuré 659 entretiens téléphonique. Il est à noter que fin 2022, le Département a recruté une coordinatrice en médiation numérique ainsi qu'un animateur en médiation numérique afin de structurer le SDIN et de le faire évoluer.

2.1.5.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

En 2023, il a été proposé une expérimentation sur le territoire de Beaumont de Lomagne en direction des publics les plus éloignés du numérique, grâce au recrutement des 2 professionnels cités précédemment. Désormais le SDIN se structure en 2 axes :

- un axe « accès aux droits » grâce au travail de la France services itinérante,
- un axe « inclusion numérique » grâce à l'expérimentation évoquée ci-dessus.

En fonction du bilan de l'action sur Beaumont de Lomagne, un élargissement au territoire départemental pourra être proposé dans le cadre du nouvel appel à projets PDI/PTI.

2.1.6 Action 6 : coaching emploi des BRSA de plus de 5 ans

2.1.6.1 Description de l'action

Cette fiche action vise à favoriser la reprise d'emploi des BRSA de plus de 5 ans, à travers des ateliers avec un coach certifié, des évaluations individuelles des potentialités de la personne et la constructions de parcours d'accompagnement spécifiques.

3 associations interviennent sur ce projet.

2.1.6.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.6.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.6.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

2.1.6.5 Budget

2.1.6.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat :	18 390 euros
part CD :	82 001,12 euros
FSE :	89 608,88 euros
budget global :	190 000 euros

2.1.7.6.2 : Budget exécuté

A ce jour, le budget exécutoire des 2 associations concourant à la réalisation des objectifs de cette fiche action s'élève à 72 801 €. L'étude de l'évaluation finale est en cours.

2.1.6.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
<i>2.1 Engagements à l'initiative du Département</i>	<i>Nombre de personnes ayant suivi l'action</i>	NC	NC	NC	77	122	61
	<i>Nombre de sorties en emploi</i>	NC	NC	NC	12	20	20
	<i>Nombre de sorties en formation</i>	NC	NC	NC	6	30	4

	<i>Nombre de PMSMP effectuées au cours de l'action</i>	NC	NC	NC	23	100	16
--	--	----	----	----	----	-----	----

2.1.6.7 Bilan d'exécution

Nous constatons une hausse du nombre de sorties en emploi et une baisse du nombre de sorties en PMSMP et en formations. En effet, la conjoncture actuelle de manque de main d'oeuvre a favorisé les reprises d'activité.

2.1.6.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Si les opérateurs et la volumétrie de suivis sont reconduits pour 2023, l'appel à projets de la nouvelle programmation triennale 2024-2026 devrait développer le coaching des BRSA, en faisant un axe majeur et élargissant le public au-delà des seuls BRSA de plus de 5 ans.

2.1.7 Action 7 et action 8 : Plateforme numérique Tarn-et-Garonne emploi

Sont ici traitées conjointement les 2 fiches relatives à la plateforme Tarn-et-Garonne emploi : volet animation et volet licence/hébergement.

2.1.7.1 Description de l'action

La reprise d'emploi des BRSA dans le Tarn-et-Garonne est de 3,1% inférieur à la moyenne régionale (3,5%). Il est à noter que Pôle Emploi capte seulement 30 % des offres d'emploi. L'action Tarn-et-Garonne emploi vise à soutenir les orientations du plan emploi insertion voté en 2016 par le Département. L'objectif de cette plateforme numérique hébergée par le service insertion du pôle solidarités humaines du Conseil départemental est de mettre en relation les employeurs locaux et les BRSA en valorisant les compétences des personnes suivies. La mise en relation directe, sans intermédiaire, assure un recrutement réactif.

2.1.7.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.7.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.7.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

2.1.7.5 Budget

2.1.7.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 34 890 euros

part CD : 47 110 euros

FSE : 51 000 euros

budget global : 133 000 euros (33 000 € sur le volet animation et 100 000 € sur le volet licence et hébergement)

2.1.7.5.2 : Budget exécuté

Sur le volet animation de la plateforme, et comme précisé lors de la visite du Commissaire à la lutte contre la pauvreté, un agent du service RSA insertion est chargé de faire le lien entre les BRSA et les employeurs : 34 242 €.

Sur le volet licence hébergement : 89 272,87 €.

2.1.7.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2023	2022
2.1 Engagements à l'initiative du Département	Nombre de CV en ligne	NC	433	737	1 141	1500	924
	Nombre d'offres d'emploi	NC	179	248	488	600	1005
	Nombre de personnes ayant un CV en ligne sortie du dispositif RSA	NC	NC	NC	127	150	ND

2.1.7.7 Bilan d'exécution

Le nombre d'offres d'emploi sur la plateforme, supérieur aux prévisions, traduit la dynamique territoriale en matière d'emploi. La reprise économique observée en 2021 peut expliquer que les personnes les plus employables ont intégré rapidement un poste sans passer par Tarn-et-Garonne emploi.

Au 07/04/23 : 1191 allocataires ayant mis un CV en ligne, 2364 personnes inscrites, 21 négociations qui ont débouché sur un entretien, 45 offres d'emploi visibles.

2.1.7.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Afin de poursuivre le développement de cette plateforme, le Département a acquis en 2023 un module complémentaire facilitant l'actualisation de la plateforme et le suivi des BRSA.

2.1.9 Action 9 : plateforme alimentaire structure IAE

2.1.9.1 Description de l'action

Ce projet entend développer des dispositifs destinés à faciliter le lien et la logistique entre les lieux où sont générés les surplus alimentaires et la structure IAE en capacité de redistribuer ces surplus ou de les transformer pour faciliter leur consommation.

2.1.9.2 Date de mise en place de l'action

Cette fiche action faisait partie de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi dès sa signature, soit depuis juin 2019.

2.1.9.3 Partenaires et co-financeurs

Le Conseil départemental et l'État sont partenaires et co-financeurs pour la réalisation des objectifs de cette fiche action.

2.1.9.4 Durée de l'action

La durée de l'action s'étend sur la totalité de la période de contractualisation, soit jusqu'en 2023.

2.1.9.5 Budget

2.1.9.5.1 : Budget prévisionnel

part Etat : 31 610 euros
part CD : 18 390 euros
budget global : 50 000 euros

2.1.9.5.2 : Budget exécuté

Au titre de 2022, la subvention de 50 000 € a été versée à l'association Accueil Montauriol en charge de la mise en œuvre de cette fiche action.

2.1.9.6 Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	Objectif 2022-2033	2022
2.1 Engagements à l'initiative du Département	Valorisation bénévolat dans un parcours d'inclusion/insertion	NC	NC	NC	Action en cours d'élaboration		Action en cours d'élaboration
	Valorisation circuit court : nombre de producteurs /associations	NC	NC	NC			
	Progression en terme de	NC	NC	NC			

	<i>renforcement de l'employabilité</i>						
--	--	--	--	--	--	--	--

2.1.9.7 Bilan d'exécution

En 2022, un coordonnateur de projet a été recruté pour la mise en place du PADES (pôle alimentaire départemental et solidaire) entre avril et décembre 2022. Le coût total du projet s'élève à 702 800 € dont 58,62 % de subventions.

2.1.9.8 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Il est envisagé la création d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) regroupant des associations caritatives, les partenaires institutionnels, les collectivités. Par ailleurs, le PADES pourrait porter un chantier d'insertion. L'action a été reprise par un collectif comprenant notamment les restaurants du coeur et la croix rouge française afin de trouver un territoire d'implantation et de fiabiliser la maquette financière.